

Plan action jeunesse pour la CCPOH

M DELMAS, président de la communauté de communes du Pays d'Oise et d'Halatte, soucieux d'apporter des vraies réponses à la jeunesse, a organisé un débat avec des élus, des représentants d'établissements scolaires et d'associations, le jeudi 18 octobre 2012 au sein du pôle multiservices.

Ce débat a été animé par le collectif GR 21 qui propose, dans un livre paru en 2011*, des actions simples et citoyennes pour permettre à notre jeunesse de se construire l'avenir qu'elle mérite.

A la suite de ce débat, la CCPOH et le GR21 ont prévu des actions concrètes qui font l'objet de ce projet de plan d'action.

Pour permettre aux futurs adultes de devenir des citoyens responsables, et de développer leur libre arbitre, il faut leur donner des repères, leur faciliter l'accès à toutes les structures existantes, et adapter ces dernières à leurs besoins (formation, mobilité, travail, culture, sport, santé...)

Ce plan s'articule autour des propositions préalables suivantes :

- Créer un espace d'accueil regroupant les services oeuvrant pour la jeunesse, avec des ramifications dans toutes les communes de l'agglomération
- Animer les associations qui s'occupent des jeunes pour assurer une cohérence et une continuité d'action, dans les domaines de l'orientation professionnelle, de la culture et des loisirs, du sport et de la santé, de l'action bénévole et de la solidarité.
- Développer un partenariat entre les acteurs socio économiques locaux et institutionnels
- Ouvrir les établissements scolaires sur la société civile et développer le rôle de « pédago-citoyen » des habitants de la communauté
- Mettre en place un outil numérique coopératif, support d'un réseau d'informations et d'actions
- Programmer un cycle annuel d'activités autour de l'éducation, l'insertion sociale et la citoyenneté
- Mettre en place une commission de suivi des actions et de leur financement, chargée notamment de contrôler, réviser et pérenniser les actions du plan d'action jeunesse.
- Créer, à terme, une « Ecole des parents ».

**Eh ! Toi ! Tu fais quoi de mon avenir ...Edition Edilivre*

1. L'espace d'accueil

La communauté de communes, composée de 17 communes, essentiellement rurales, est centrée sur la ville de Pont Sainte Maxence où sont implantées les principales structures d'accueil culturel et de service de la communauté (la Manekine, la médiathèque Reine Philiberte, le pôle multiservices). Le public de l'antenne de la Mission Locale, jeunes de 16 à 25 ans, est souvent pénalisé par son manque de mobilité (transport inaccessible et peur de s'éloigner). Il n'a pas d'espace identifié pour rencontrer les différentes institutions ou associations qui facilitent son insertion citoyenne. Il vagabonde entre les différents points de rencontres déterminés au gré des rendez-vous. Ce problème est amplifié dans les communes

purement rurales éloignées de Pont sainte Maxence, à la merci des permanences assurées par les organismes concernés.

La création d'un « Espace jeunesse », au cœur de la cité, facilement reconnaissable et accessible, accueillant les différents acteurs oeuvrant pour les jeunes, devient indispensable. Il devra être associé au système de transport existant qui rompt l'isolement des communes éloignées. Cet espace doit être, dans un premier temps, hébergé par une structure existante, sans attendre le projet plus conséquent qui devrait voir le jour en centre-ville et qui permettra de préserver sa visibilité et son usage.

2. L'animation du tissu associatif

Les associations intervenant sur le bassin maxipontain manquent de visibilité quant aux besoins, notamment en matière d'aide aux devoirs ou d'accompagnement des jeunes, alors qu'elles ont des ressources. Un réseau animé par le pôle jeunesse doit être créé pour permettre une meilleure connaissance des acteurs entre eux et une relation continue avec les institutions. Le but est de favoriser une action cohérente et pérenne.

Cela suppose une information auprès des associations qui sera proposée au forum des associations ou au cours d'une rencontre spécifique organisée par le président.

Le bénévolat, bien que naturellement diligent, est aussi très volatil. Il a donc besoin d'être entretenu par des sollicitations régulières et le souci de préserver les intérêts des partenaires. Les campagnes d'informations par voie de presse doivent être périodiques à l'instar de ce qui est fait pour le Samu social. Par ailleurs, toute personne potentiellement bénévole doit pouvoir s'adresser à un point de contact clairement identifié (ex : antenne de *France bénévolat*) pour être orientée vers l'association capable d'utiliser au mieux ses compétences. Cela suppose de développer un savoir faire dans les associations qui ne l'ont pas par le biais d'une documentation facilement accessible ou l'organisation annuelle d'un colloque au profit des associations.

Au cours de ce colloque, il serait intéressant de solliciter certaines associations proches de la jeunesse (ex : sportives) pour leur proposer d'étendre leur activité au profit de l'insertion des jeunes (ex : une association sportive pourrait proposer un accompagnement vers le BAFA).

Des actions spécifiques faisant appel à la solidarité des jeunes et à la solidarité intergénérationnelle (ex : parrainage) doivent aussi être développées.

3. Le partenariat entre les acteurs socio économiques locaux et institutionnels

L'insertion sociale des jeunes passe, dans l'apprentissage de la citoyenneté, par la découverte du milieu professionnel où ils doivent trouver leur place. Cette découverte se fait dès le collège avec des stages courts dans des milieux professionnels, parfois l'apprentissage en alternance ou les jobs d'été et enfin la recherche d'un emploi. Le milieu familial est souvent désarmé face à ce besoin d'immersion, soit parce qu'il est lui-même en difficulté par rapport au monde du travail, soit parce qu'il manque de repère par rapport à l'économie et au secteur industriel. Le tissu économique visible au sein de la CCPOH se limite souvent au secteur tertiaire.

Le pôle jeunesse devrait, sur sa propre ressources ou à travers une association (ex : FACE Oise), tisser des liens avec les industries implantées sur la communauté de communes afin de faire valoir le besoin, notamment en stages, et promouvoir un esprit de formation et de transmission des valeurs professionnelles. Un catalogue des propositions stages, le plus

éclectique possible, serait alors élaboré et accessible aux jeunes les plus démunis en la matière. Cet accès à des stages sortant des « sentiers battus » pourrait favoriser ultérieurement l'orientation des jeunes.

Le partenariat doit aussi s'entretenir au travers du forum annuel des métiers et par l'organisation de visites régulières des entreprises de production.

4. Le pédago citoyen

La réussite éducative des élèves est, au même titre que l'emploi, un enjeu majeur pour la CCPOH. L'amélioration des relations entre l'école, les familles, et le citoyen d'une manière plus générale, constitue un axe important pour favoriser l'insertion des jeunes adultes. Les élus de la CCPOH en générant un débat public régulier, à partir des comités de quartiers, avec les enseignants, les parents et les responsables d'associations, susceptible de favoriser les relations entre les acteurs de l'éducation, visent à permettre l'appréhension des difficultés et de nouveaux possibles.

Ce rapprochement des acteurs doit favoriser la mise place,

- au niveau des collègues, d'actions de rapprochement avec les entreprises, grâce à des associations (ex : Agir Abcd, AJE, FACE) intervenant dans les établissements,
- au niveau des écoles primaires, d'actions d'aide aux devoirs et de soutien à la parentalité.

5. L'outil numérique coopératif d'informations et d'action

Les domaines des acteurs (parents, écoles, entreprises, associations, institutions publiques) doivent être, et rester, décloisonnés. Ils ont besoin de liens pour que les interfaces se créent. Outiller ce processus dopera les volontés et fera gagner du temps aux acteurs. En développant un outil numérique local (du type DIESES-Dispositif Inter Etablissements S'opposant à l'Echec Scolaire- dont la maquette fonctionnelle a été élaborée par le GR 21 qui la met à disposition), la CCPOH installera et pérennisera une dynamique inter domaines.

6. Le cycle annuel d'activités autour de l'éducation, la citoyenneté et l'insertion sociale

Il est évident qu'un tel plan d'action n'a de sens que si les activités qu'il génère sont programmées et connues. Le cycle annuel à mettre sur pied, s'appuyant sur des débats, forums et réunions doit faire l'objet d'une communication particulière. Ce cycle dans un premier temps, s'appuiera sur les activités existantes (ex : forum des associations et forum des métiers). Il sera relativement simple d'y ajouter le volet éducation, citoyenneté et insertion sociale des jeunes. Ces activités seront ainsi identifiées dans le programme du plan d'action diffusé en début de cycle. Pour des raisons pratiques, le cycle doit être calqué sur celui de l'année scolaire. L'expérience permettra de déterminer si des débats, forums et réunions doivent devenir spécifiques à ce cycle.

7. La commission de suivi des actions

Une fois accepté, le projet doit s'inscrire dans la durée, notamment en vérifiant régulièrement le bien fondé des actions, de leur enchaînement et de leur financement. Cela suppose que les parties prenantes soient régulièrement consultées. Une commission de suivi créée dès

l'acceptation du projet, notamment pour établir les étapes, en assurera la mise en place puis le suivi. Elle pourrait être présidée par l'élu en charge de la jeunesse au sein de la CCPOH.

8. L'école des parents

Face aux mutations complexes et profondes de la famille, la création d'une *école des parents*, est à envisager. Elle contribuerait à rendre acteurs de leur vie les parents et les jeunes, en renforçant leurs ressources propres et leurs compétences personnelles, quelle que soit leur situation sociale, culturelle et professionnelle. Elle favoriserait la mise en relation des parents et des professionnels des secteurs éducatif, sanitaire et social.

Une fois cette ambition affichée et ce plan d'action arrêté, le projet devra être complété par un planning détaillé de réalisation.